www.usses-et-rhone.fr













L'expérience à votre service

Contact.dkdemenagement@orange.fr



ÉDITORIAL



Emmanuel GEORGES, Vice-Président délégué à l'environnement Communauté de Communes Usses et Rhône

'environnement est l'affaire de tous et à chaque instant. L'homme pollue, c'est factuel. Il n'y a que deux solutions pour conserver un environnement correct à tous : limiter fortement la population humaine ou vivre en harmonie totale avec notre environnement. Partant du constat que ces deux solutions sont inatteignables, il faut trouver des solutions intermédiaires pour limiter l'impact de l'homme sur la planète. Limiter nos déchets et valoriser ceux produits, agir sur les cours d'eau, les milieux naturels et réguler l'utilisation de l'eau ou agir sur l'air sont des solutions à notre portée. Les actions de la CCUR, du SMECRU (devenu SYR'Usses) et du SIDEFAGE (devenu SIVALOR) vont dans ce sens. Les synergies publiques doivent exister afin de tendre vers un but vertueux. Les actions publiques locales se limitent pour l'instant au traitement de ce qui est produit. Peu à peu nous agissons sur certaines causes de pollution, avec le PCAET par exemple.

Les trois petits singes de la sagesse qui sont d'origine asiatique peuvent représenter l'humanité et son développement : ne pas voir que l'eau, l'air et les sols sont de plus en plus pollués, ne pas dire que l'homme est responsable de tout cela et ne pas entendre ceux qui sonnent l'alarme (je parle ici des scientifiques et pas des hurluberlus écologiques). La sagesse populaire dit qu'il ne peut arriver que du bien à ceux qui respectent cette maxime. Notre société consumériste est bien loin du compte...

Directeur de la publication : CDC Usses&Rhone Nombre d'exemplaires : ? exemplaires

Année de parution : 2022 | Imprimerie spéciale | Papier PEFC

Au 1er janvier 2023,

Le tri des déchets se simplifie sur notre territoire Usses et Rhône

Extension des consignes de tri sur les Communes de la Communauté de Communes Usses et Rhône (adhérente au SIDEFAGE) à compter du 1er janvier 2023! Voilà qui simplifie le geste de tri!

Le conteneur de tri « bleu » disparait et tous les emballages devront être déposés dans le conteneur jaune

En étendant les consignes de tri au pots, barquettes, films plastiques, tous les emballages ménagers en plastique vont pouvoir prendre le chemin du recyclage.

À TRIER **CHEZ VOUS, TOUS** LES EMBALLAGES BOUTEILLES EN VERRE POTS ET BOCAUX EN VERRE NOUVEAU À TRIER TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE EMBALLAGES EN MÉTAL **BOUTEILLES ET FLACONS** TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL BRIQUES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE TOUS LES PAPIERS EN CARTON À JETER EN SAC BIEN FERMÉ UN DOUTE? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ. ORDURES MÉNAGÈRES

PLUS BESOIN DE SE POSER LA QUESTION, SI C'EST UN EMBALLAGE. CELA VA DANS LE BAC **RECYCLABLE JAUNE**

L'objectif est de simplifier le geste de tri et limiter ainsi l'impact de notre consommation sur la planète. En effet, trier c'est répondre de manière concrète aux défis de la pollution et c'est agir pour la préservation des ressources naturelles.

Une simplification indispensable pour recycler plus, notamment les emballages en plastique comme les pots de yaourt, barquettes et films (protection de journal, pack d'eau ou de lait...).

Et ca fonctionne! Dans les territoires qui ont mis en place la simplification des gestes de tri, il y a 4 kg d'emballages supplémentaires par habitant triés (2 kg d'emballages en métal, papier- carton, verre et bouteilles et flacons plastique + 2 kilos de pots, barquettes et films plastique).

Le tri des déchets n'aura plus de secrets pour vous!





04.50.44.77.11 www.portaportail.fr

Portails - Portes de garage - Clôtures - Pergolas



Experts dans la sécurisation de votre habitat



Alarme Sans Fil 04.50.44.77.11 www.altelec74.fr

Ne payez pas toute votre vie. Soyez propriétaire de votre alarme. Une entreprise locale c'est mieux. c'est plus sûr même plus que sûr



Un Plan Climat Air Energie pour notre territoire Usses et Rhône

à partir de 2022 Le territoire de la CC Usses et Rhône compte désormais plus de

Ce seuil démographique nécessite la mise en place d'un Plan Climat Air Energie

Territorial pour notre territoire.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, porté par la collectivité, où tous les acteurs: entreprises, associations, citoyens sont mobilisés et impliqués. Ce plan à la foi stratégique et opérationnel est une véritable opportunité pour notre territoire afin d'atteindre les obiectifs de la loi de transition éneraétique.



L'élaboration du plan climat démarrera en 2022 pour le territoire Usses et Rhône et se déroulera sur 6 ans, en plusieurs étapes.

- 1. Diagnostic du territoire sur la problématique climat
- 2. Stratégie territoriale: choix des axes d'actions prioritaires émanant du diagnostic
- 3. Plan d'action opérationnel adapté à notre territoire rural/semi-urbain
- 4. Phase de suivi de mise en place des actions (retours, adaptation des

Pour le territoire Usses et Rhône.

Ce plan permet une dynamique de l'économie et l'emploi locaux. A l'échelle de la collectivité, c'est un allègement de la facture énergétique par la démarche climat-air Energie qui est attendu. Enfin à l'échelle des habitants, cela se traduit par une amélioration de la qualité de vie (environnement propre, qualité de l'air...).







SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Vidanges des fosses septiques/ fosses toutes eaux/micro-station

L'entretien des systèmes d'assainissement individuel relève **de** la responsabilité du propriétaire de l'installation.

Aussi, afin d'obtenir des prix de vidanges intéressants pour les usagers, la Communauté de Communes Usses et Rhône propose de mettre en place des tournées de vidanges groupées sur les différentes communes de son territoire.

Pour vous inscrire retourner le formulaire disponible sur simple demande ou sur notre site internet :

www.usses-et-rhone.fr

Pour tout renseignement, contacter le SPANC au 04.50.77.93.55 / spanc2@cc-ur.fr







П

PASCAL COULLOUX

466 Allée de Zone des Bonnets 74270 - MUSIEGES

Tél: 04 50 44 7185

info@coulloux.com

L'entreprise Pascal COULLOUX vous apporte ses services pour la réalisation de construction et d'ouvrage métallique, de serrurerie et pour toutes réparations d'engin et

Utilisant les dernières technologies, notre bureau d'étude apporte le conseil technique quant à votre projet et notre équipe dédiée en assure la pose quel que soit les contraintes.

www.constructions-metalliques-coulloux.com

Fort de nos 33 ans d'expérience et grâce à nos 25 collaborateurs équipés de moyen adaptés nous proposons des solutions sur-mesure à tous vos projets.

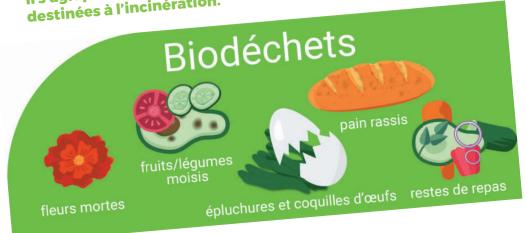


Au 1er janvier 2024:

Tri et Valorisation obligatoire des biodéchets POUR TOUT LE MONDE

Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets. C'est donc la généralisation obligatoire de la gestion des biodéchets à partir du 1 janvier 2024 pour tous les producteurs, particuliers comme professionnels.

Il s'agit précisément d'enlever les biodéchets de nos poubelles destinées à l'incinération.



Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique (compostage, méthanisation etc...)

La CC Usses et Rhône vous accompagnera et vous aidera à mettre en place une solution de valorisation des biodéchets qui bénéficiera à l'environnement et à l'agriculture locale, en plus d'alléger vos poubelles.

Au vu de notre territoire rural à semi urbain, le compostage individuel sera privilégié pour l'habitat pavillonnaire et ou peu densifié. Les composteurs sont à ce jour déjà disponibles auprès des services de la CC Usses et Rhône.

En revanche, pour les zones centres **bourgs** (où l'habitat est plus dense et le compostage individuel difficilement réalisable) une collecte spécifique de ces biodéchets pourra etre mise en place dès le 1^{er} janvier 2024.





Proposition d'acquisition d'un COMPOSTEUR INDIVIDUEL à la CC Usses et Rhône



Le compostage individuel permet :

- •> De recycler chez soi certains déchets organiques (épluchures, restes de repas, tonte, feuilles mortes...)
- De diminuer la quantité de déchets à éliminer
- •> De produire un compost de qualité, complément pour nos massifs ou jardins qui remplace les fertilisants du commerce.
- C'est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Pour mettre en œuvre ce type de tri et de recyclage :

La Communauté de Communes Usses et Rhône vous propose d'acquérir le matériel ci-dessus (capacité de 400 litres), contre une petite participation financière de 20 €.

Cette offre est réservée aux habitants de la Communauté de Communes Usses et Rhône à raison de 1 composteur par foyer.

Les conditions d'un compostage réussi

La réussite d'un compostage dépend du soin que vous apporterez pour assurer la dégradation des déchets, de la bonne aération du compost par brassage périodique et par la vérification de l'humidité.



On estime entre 40kg et 70kg par an et par habitant la quantité de déchets organiques jetés à la poubelle alors qu'ils pourraient être valorisés (soit 160kg par an pour un foyer de 4 personnes).

La réservation d'un composteur s'effectue via le formulaire de contact présent sur le site www.usses-et-rhone.fr ou par téléphone auprès du service Environnement au 04 50 77 93 55.

MFR CFA DE LA SEMINE 74910 FRANCLENS



Des formations en apprentissage dans les métiers du bâtiment

101 Chemin des Folliets 74910 FRANCLENS Tél : 04 50 77 97 25 - mfr.franclens@mfr.asso.fr

√CAP

- · Peintre Applicateur de Revêtement (PAF
- Maco
- Constructeur de Réseau de Canalisation de Travaux Publics (CRCTP)
- Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments (Ancien CAP MBC)

√ BAC PRO

 Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre (ORGO)

√ BP

- Peintr
- Maçor







Modification du mode de collecte des Ordures ménagères. Mise en place de **conteneurs 5 m**³

La CCUR a pris la décision de remplacer tous les bacs Ordures ménagères Résiduelles à roulettes de 750 Litres par des conteneurs de 5 m³.

Les Ordures Ménagères : Pourquoi changer de mode de collecte ?

•> Afin de réduire les volumes à collecter et optimiser les tournées de collecte, le choix a été fait de regrouper certains points de collecte de faible contenance en point d'apport volontaire (PAV) et de remplacer les contenants actuels.

Maîtriser les coûts de collecte

Grâce à une collecte par grue innovante et rapide

Réduire les nuisances et améliorer la salubrité publique

Les cuves sont insonorisées, se détériorent moins et sont hermétiques

Amélioration des conditions de travail

Diminution de la pénibilité pour les agents de collecte

Confort pour l'usager

La dépose des déchets est facilitée grâce à une ouverture accessible à tous, un gain de place sur la voirie et un esthétisme amélioré.





Deux types de conteneurs sont possibles : aériens ou semi enterrés. Le choix est laissé à la discrétion de la mairie concernée pour chaque point de collecte.

En 2021, la CCUR a installé 53 conteneurs de 5 m³ aériens et semi enterrés sur les communes de Seyssel 01, Corbonod et Anglefort.

Le déploiement se poursuivra jusqu'en 2026 sur les autres communes de la CCUR avec l'installation totale de 300 conteneurs de 5m³ couvrant l'ensemble du territoire et remplaçant au final les 1200 bacs à roulettes encore présents.









CARROSSERIE

TOUTES MARQUES - TOUTES ASSURANCES

En cas de sinistre, votre assureur peut vous conseiller vers le réparateur auquel ce-dernier est agréé, mais en aucun cas vous l'imposer.

L'article L211-5-1 du code des assurances vous laisse la faculté d'appliquer votre choix, quoi qu'il en dise, le seul décideur c'est vous, et ce, sans aucune avance de frais, ni suppléments pour vous, par mise en place de Cession De Créance.

Et en cas de sinistre non responsable, venez nous trouver avant même d'envoyer votre constat amiable à votre assureur, nous procéderons à la gestion intégrale de celui-ci et mettrons en place le Recours Direct, vous laissant un historique vierge à votre contrat d'assurance, et éviter ainsi, toute augmentation de cotisation ou résiliation involontaire.

Jonathan MESSIER

09 54 08 32 01 Sevssel carrosserie c'est : seysselcarrosserie@gmail.com

• La gestion intégrale de vos sinistres

Nettoyage de véhicules

PAGE DU MILIEU AVANT ET APRÈS CAHIER CENTRAL

- · Toutes marques, toutes assurances
- Centre de remplacement Pare-brise/ vitrage
- Véhicules de courtoisie
- Agence de location Ada Pointloc

14 Rte de Genève - 74910 Sevssel











Présentation du Syr'Usses

Syndicat de Rivières les Usses

BEAUMONT

LE SAPPEY

ARBUSIONY

JONZIER

PRANCIEN

SANT-GERMAIN

BUIL-RHONE

FRANCIEN

CHALLONGES

USINER

CHALLONGES

USINER

CHALLONGES

DESINGY

MASSIGGES

CHOISY

ALLONZER

CHOISY

ALLONZER

CHOISY

ALLONZER

CHOISY

ALLONZER

CHOISY

ALLONZER

CHOISY

ALLONZER

CHOISY

C'est quoi?

C'est le territoire drainé
par un cours d'eau et ses

Le Syndicat de Rivières les Usses est une collectivité territoriale qui agit pour l'intérêt général du bassin versant*. Il concourt à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'aux Maires et au Préfet.

Il concourt également à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine lié à l'eau.

Dans la continuité de ses missions réalisées dans le cadre du Contrat de Rivières les Usses (2014-2019), le Syndicat exerce désormais la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée par ses EPCI membres.

C'est le territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents, par ruissellement et infiltration. C'est l'échelle la plus pertinente pour gérer l'eau, car ce qui se passe en amont a des conséquences sur la situation en aval.

Chaque goutte d'eau qui tombe sur le bassin versant finit sa course dans les Usses, puis le Rhône, puis la mer Méditerranée!



S.A.S. RACHEL G. & FILS

Centrales à Béton de Frangy

BÉTON DES FINS : Tél. 04 50 56 19 04



Tél. 04 50 44 75 26

Fax: 04 50 44 78 37

Z.A. des Bonnets - BP10

74270 MUSIEGES - FRANGY

rachel.societes@orange.fr

Georges 06 11 27 65 02

« Maitre Artisan »

Le Syndicat c'est aussi :

- Chef de file du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, outil du Conseil Départemental pour préserver les milieux naturels labellisés ENS;
- → Partenaire du projet Interreg **«STOP AUX INVASIVES»**, projet Interreg transfrontalier franco-suisse visant à partager et à expérimenter de nouveaux outils de gestion et de lutte contre les plantes invasives ;
- → Structure animatrice du **Site Natura 2000 Les Usses**, pour la préservation d'espèces et de milieux naturels rares à l'échelle européenne. Etendu en 2020, il comporte 14 espèces et 14 milieux naturels! C'est l'un des plus riches de Haute-Savoie!



Les grands axes d'actions du Syndicat :

- Le manque d'eau
- La restauration des zones humides
- L'entretien de la rivière
- 🜢 La gestion sédimentaire des cours d'eau
- La continuité piscicole
- La sensibilisation et la communication auprès de divers publics
- La maîtrise foncière
- 💧 Les observatoires de la rivière et des milieux

Le Syndicat agit dans un cadre réglementaire: toutes ses missions s'inscrivent dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse. Véritable feuille de route, ce document fixe les résultats à atteindre pour améliorer le bon état écologique des milieux et de la ressource en eau.











Le manque d'eau : pourquoi et comment préserver cette ressource?

On manque d'eau sur notre territoire? Pourtant, elle coule toujours au robinet...

Si à la maison cette situation est imperceptible, la faune aquatique, elle, souffre lorsque les débits de nos rivières sont trop faibles.

C'est malheureusement souvent le cas sur notre territoire : sa géologie et sa géographie le rendent très dépendant des précipitations. En parallèle, les consommations d'eau augmentent du fait d'une population en croissance (+2 % par an). Notre agriculture, 1 ère activité économique du territoire, a besoin d'eau elle aussi.

Il est primordial de limiter ses prélèvements au strict nécessaire et de respecter le volume maximum prélevable sur le territoire. Surtout en période d'étiage (période de basses eaux).

Les collectivités se mobilisent pour trouver des solutions durables et équilibrées, afin de préserver la ressource en eau pour tous : usagers et milieux aquatiques.

Adoptons tous les bons gestes pour agir ensemble!

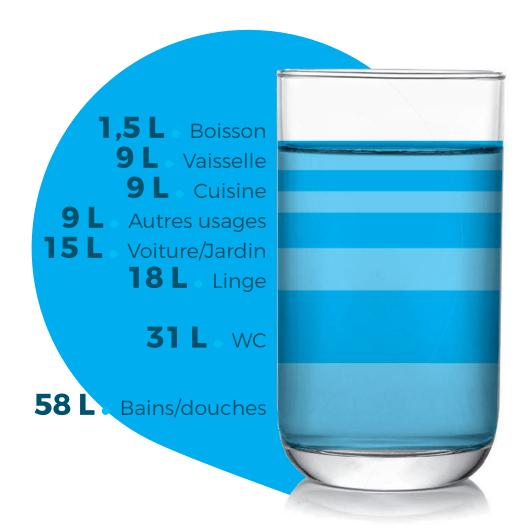








Un français consomme en moyenne 1501/jour!









l'eau, on l'aime, on l'économise

L'eau est une ressource essentielle à l'Homme mais elle n'est pas inépuisable.

Chaque jour, chaque geste compte, alors faisons en sorte d'être sensibles à ceci.

Chez vous, le récupérateur d'eau de pluie sera par exemple une solution écolonome
(à la fois écologique et économique) à ce problème. Il permettra la production d'eau chaude sanitaire après le filtrage naturel par la végétation.





Création & entretien de jardins



06.32.80.99.20 nature.paysages.jm@orange.fr

- Création Paysagère Mur Végétalisé
- Plantation : arbre, haie fleurie, haie naturelle, jardin ombragé, fruitier, massif arbustif et vivace, haie comestible
 - Taille: arbuste, massif, fruitier
- Amendement et traitement naturel









« À l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or »

- Hubert Reeves, astrophysicien et écologiste franco-canadien -

De bonnes habitudes sont faciles à mettre en place. Pensez au chauffe-eau solaire qui peut couvrir jusqu'à 60% de vos besoins d'eau chaude sanitaire. Pour les usages non-sanitaires (jardinage, lavage de la voiture etc), on privilégie l'eau de pluie. Pour le reste il y a les économiseurs d'eau à la sortie des robinets, douches ou cuves des toilettes qui aèrent l'eau et réduisent son débit permettant jusqu'à 50% d'économie.

On boit l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille. Le prix moyen de l'eau courante en France est de 0,3 centime d'euro/litre, c'est 100 à 200 fois moins cher que l'eau en bouteille. Et c'est sans parler de la pollution due à la fabrication, au recyclage et à l'acheminement des bouteilles. Si vous doutez

de la qualité de cette eau pour vos enfants ou vous-même, procédez à l'installation de filtres sur les robinets ou à l'utilisation de carafes filtrantes.

Savez-vous que les fuites et la mauvaise fermeture des robinets sont la première cause de gaspillage en France : un robinet qui goutte peut coûter jusqu'à 105€/an, un filet d'eau vous coûte environ 420€/an et une fuite dans vos toilettes environ 600€/an. L' entretien de ses équipements et canalisations est important, les gestes accumulés changent tellement de choses sur la pérénité de notre ressource la plus précieuse.



DES PETITS GESTES POUR TOUT CHANGER

- © On fait tourner sa machine à laver ou son lave-vaisselle qu'une fois plein.
- Utiliser des cycles courts à basse température.
- © Bien couper les robinets pour éviter les gaspillages.
- © Privilégier la douche au bain.

55 à 60°C c'est la fourchette de température idéale pour éviter le développement des bactéries et l'entartrage de votre chaudière.

L'eau de cuisson de vos légumes (non salée et refroidie) peut être utilisée pour arroser vos plantes d'intérieur. Elle est gorgée en vitamines et minéraux très bons pour nos verdures

Couper le robinet pendant le brossage des dents, c'est près de 36 litres d'eau d'économisés !







Vidéoprotection **Détection Intrusion** Alarme Incendie Contrôle d'accès

Une installation bien faite est une installation certifiée!

ALTELEC.pro est votre installateur local attesté NF Service installation et maintenance pour les entreprises, industriels, commerces et collectivités. Certifié par les compagnies d'assurance, à la mise en service nous vous délivrons :

- Certificat de conformité en alarme intrusion;
- Certificat de conformité en vidéosurveillance.



Service d'installation et de maintenance de systèmes de Détection d'intrusion catégorie AB - Certificat n°: 082/09/367-81 Vidéosurveillance - Certificat n°: 023/09/367-82 et électroniques de sécurité (NF 367 - 180) - Cybersécurité@

> Certifications délivrées par AFNOR Certification www.marque-nf.com et CNPP Cert. - www.cnpp.com



04.50.44.75.54 www.altelec.pro

Les plantes invasives :

quels problèmes? quelles solutions?

Pour qu'une espèce végétale soit qualifiée de plante exotique envahissante (PEE), dite plante invasive, elle doit :

- Avoir été introduite, volontairement ou non, par l'Homme sur un lieu géographiquement éloigné de son habitat d'origine ;
- > S'être implantée dans cette nouvelle localité et avoir proliféré de facon exponentielle jusqu'à constituer une menace pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes présentes sur son nouveau lieu d'implantation.

L'installation d'une espèce exotique envahissante peut avoir des conséquences :

- > Ecologiques : perte de biodiversité, dégradation des milieux ;
- > Economiques : coûts d'intervention liés aux impacts causés par l'espèce, perte de rendements agricoles, impact sur la qualité paysagère et sur le tourisme ;
- > Sanitaires : allergie, risque de brûlure et d'irritation, toxicité (espèces en rouge dans la liste ci-dessous).

Sur le territoire, on peut lister les espèces suivantes :





- Ailante glanduleux
- Balsamine de **Balfour**
- Balsamine de l'Himalaya



- Bambou
- Berce du Caucase
- Buddleia de David (arbre à papillons)
- Erable negundo
- Laurier cerise
- Raisin d'Amérique
- Renouée asiatique
- Robinier fauxacacia

- - Solidage américain
 - Sumac de Virginie
 - Topinambour
 - Vergerette du Canada
 - Vigne vierge de Virginie
 - Ambroisie à feuille d'armoise

Plantes pouvant être dangereuses car toxiques. alleraènes et/ou irritantes.







Démarches administratives
Transport et rapatriement
Soins funéraires, organisation des funérailles
Marbrerie et articles funéraires...

13 Chemin des Vignes - 74330 La Balme-de-Sillingy Agence : 04 50 68 78 67

Crématorium : 04 50 68 82 64

"Alliance des 3 Vallées" Agence de Seyssel : 04 50 59 19 75

Du lundi au samedi de 8h30 à 18h sans interruption

Certaines plantes invasives sont issues de nos jardins. Pour préserver notre environnement et notre santé, adoptons les bons gestes!

Cela en choisissant avec soin les espèces que je plante et en privilégiant les plantes locales.

Si je veux intervenir sur un massif (l'entretenir ou le faire disparaitre) je le fais dans les règles de l'art pour éviter qu'il ne colonise les parcelles voisines. Pour cela je demande conseil à un spécialiste.

Attention particulière :

- Les plantes en rouge dans la liste peuvent être dangereuse : prenez vos précautions avant toute intervention dessus (vêtements longs, visières, etc.) et prenez conseil auprès de spécialistes
- Les déchets verts issus de l'entretien des massifs de plantes invasives sont l'un des vecteurs principaux de dissémination de ces plantes. Ces déchets doivent être gérés à part des autres déchets verts!

Focus sur l'Ambroisie

Du fait du fort potentiel allergisant de l'ambroisie, en cas de présence sur mon terrain je suis tenu de *:

Signaler sa présence sur le site : www.signalement-ambroisie.fr

La détruire

En cas de rencontre d'ambroisie lors de mes promenades, je signale également sa présence sur le même site.

* Arrêté n° ARS/DD74/ES/2019-29 du 15/07/2019 relatif à la lutte contre la prolifération de trois espèces du genre



En 2022, le Syr'Usses va éditer un guide sur la gestion des plantes invasives. Vous y retrouverez les informations nécessaires pour aller plus loin dans la gestion de ces plantes! A suivre sur : www.rivieres-usses.com





Terrassement
Voirie & Réseaux Divers
Travaux d'assainissement
Murs de soutènement, Gabions

527, route du Châtelard 74270 MINZIER

04.50.44.72.14

challansonnet.tp@orange.fr

A votre disposition pour vous accompagner dans tous vos projets





Gestion des déchets verts

Les déchets verts issus de tailles de pelouses, du débroussaillage, de coupe de bois, etc. :

- → ne doivent pas être brûlés car cela participe à la dégradation de la qualité de l'air,
- ne doivent pas être entreposés dans le lit des cours d'eau ni sur les berges car :
 - · Leur décomposition asphyxie les plantes présentes sur les berges et participe à la pollution organique des eaux,
 - ·Ils peuvent être entraînés par les eaux et obstruer l'écoulement normal du cours d'eau (création d'embâcles). En cas de montées des eaux, cela risque d'augmenter les dégâts alentours.

Le cumul de petits dépôts de déchets verts tout au long des cours d'eau peut entraîner de graves dommages aux milieux naturels ainsi qu'au biens et aux personnes.

Les déchets verts (hors plantes invasives) peuvent être :

- valorisés sur place : broyage (utilisation en platebande notamment), compostage (à au moins 5m du haut de berge du cours d'eau), paillage, etc.
- déposés en déchetterie ou centre de compostage agréé s'ils ne peuvent pas être traités sur place.

Attention : Les déchets verts de plantes invasives doivent être traités à part !

















Les rivières, quel entretien?

Les propriétaires riverains d'un cours d'eau disposent de droits particuliers sur les usages de la rivière et de la berge, ainsi que de responsabilités quant à l'entretien de celles-ci.

L'entretien des cours d'eau est une obligation du propriétaire ou de l'exploitant de la parcelle attenante à celui-ci. La propriété s'étendant jusqu'au milieu du lit du cours d'eau. Ils sont tenus de « maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique » (article L215-14 du Code de l'Environnement). Cela pour :

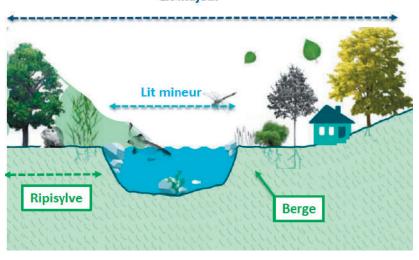






L'intervention des collectivités publiques, supposant un financement public, sur des propriétés ne leur appartenant pas est possible si le caractère d'intérêt général ou d'urgence des travaux est reconnu. Dans ce cadre, le Syr'Usses peut intervenir sur certaines rivières en appliquant un plan d'entretien des cours d'eau (article L 211 7 du Code de l'Environnement) validé préalablement par le Préfet dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

Lit majeur







Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien et vous ne savez pas vers qui

Le secrétariat et les bénévoles de nos associations sont à votre disposition



Notre engagement

L'ADMR s'engage à domicile, au quotidien, auprès de tout public :

- Personnes âgées et/ou en situation de handicap;
- Familles (en cas de naissance multiple, grossesse, maladie, etc.);
- Enfants de plus de 3 ans ;
- · Personnes en sorties d'hospitalisation;

Portage de Repas



A des Bonnets - 74270 MUSIÈGES

21 grande rue - 74910 SEYSSEI 04 50 13 00 10 accueil.ussesetrhone@fede74.admr.org accueil.seysselfrangy@fede74.admr.org

Nos services



ENFANCI

- Transport accompagné
- Aide à la sortie et aux rendez-vous Aide à domicile
- Aide à la personne Aide au renas Aide au répit
- Compagnie, présence relationnelle Entretien du lieu de vie
- Entretien du linge Jardinage, bricolage
- Garde d'enfants à domicile Soutien à la parentalité
- * En cours d'élaboration

En bord de rivières vous pouvez en profiter pour :

- ◆ Vous baigner, dans la portion de rivière qui se trouve sur votre terrain. sous votre responsabilité
- Déplacer ou prélever des matériaux (vase, sable, pierre) présents dans la moitié du lit qui vous appartient, à conditions de ne pas perturber l'écosystème et de respecter les limites légales, en contactant au préalable la DDT de Haute-Savoie
- Prélever de l'eau de la rivière pour un usage personnel, à condition de garantir un débit minimum dans les cours d'eau. C'est un droit dont il ne faut pas abuser : la ressource en eau est limitée sur notre territoire. particulièrement en été! Contactez au préalable la DDT de Haute-Savoie

Pêcher à partir de votre portion de berge et jusqu'au milieu du cours d'eau, du moment que vous êtes membre d'une Association Agréée de Pêche et que vous payez la taxe ◆ Entretenir la végétation avec modération (élagage, recépage, retrait d'embâcles, de végétaux envahissants)

En bord de rivières vous devez éviter fortement de :

- Couper à blanc toute la végétation ligneuse
- Enlever des atterrissements ne constituant pas un obstacle à l'écoulement
- Disséminer des plantes invasives



MOTRIO

GARAGE DU COLOMBIER RÉPARATION ET VENTE AUTO

34, QUAI CHARLES DE GAULLE - 01420 SEYSSEL 0983961414 - garageducolombier@sfr.fr





CHARPENTE - COUVERTURE OSSATURE BOIS JEROME DUBOST

ETS LP TRADICHARPENTE
ZA MONTTAUBAN - 74910 SEYSSEL
Tél. 06 82 45 70 19
@: dubost74@orange.fr





En bord de rivières...

En bord de rivières il vous est interdit de :

- Utiliser des pesticides à proximité de la rivière, ou déverser des substances polluantes (hydrocarbures, produits ménagers, huiles de vidange...)
- Déposer des déchets dans le cours d'eau et sur ses berges y compris les déchets organiques tels que les déchets verts et le fumier
- Empêcher le bon fonctionnement des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux
- Faire vivre des espèces nuisibles sur votre propriété et en introduire dans la rivière (tortue de Floride, perche soleil écrevisse américaine.)
- Dessoucher, hormis dans les cas particuliers de menace immédiate de formation d'embâcles
- Brûler des résidus végétaux
- Pénétrer dans le cours d'eau avec un engin motorisé
- Intervenir sur un ouvrage propriété d'autrui (public ou privé)

- Remblayer le lit du cours d'eau ou son lit d'inondation
- ❖ Recalibrer ou curer le cours d'eau
- Réaliser des protections de berges artificielles
- Assécher des zones humides (drainages, fossés, remblai...)

Pour des interventions spécifiques (curage, pose de buse, traversée d'engins motorisés, etc.) une autorisation préalable est nécessaire, pour cela contactez les services de l'Etat en charge de la Police de l'Eau (DDT 74).

Le Syr'Usses a conçu un guide pour vous accompagner dans l'entretien de vos cours d'eau et de leurs berges. Retrouvez-y pleins de bons conseils : https://www.rivieres-usses.com/gerernos-milieux/entretien-des-berges/.

Parce que cohabiter avec une rivière, ça s'apprend, n'hésitez pas à contacter le Syndicat de Rivières les Usses pour toute question!







-10%

VALABLE 1 FOIS SUR PRESENTATION DE CETTE PUBLICITE

(HORS PROMO)









« Mon Notaire rend vos projets plus surs »

Renseignements
Tél. 04 50 56 11 57

La biodiversité chez soi

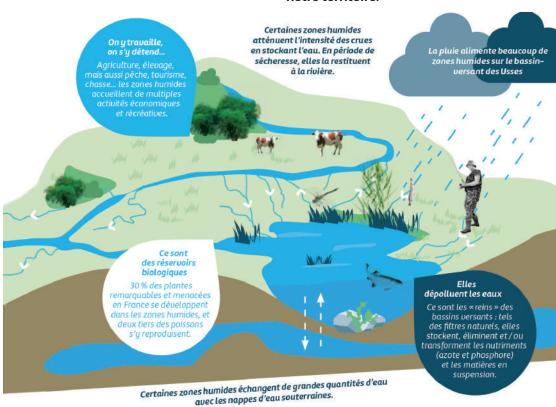
Les zones humides:

Les zones humides sont des espaces essentiels pour la ressource en eau. Riches d'un point de vue écologique, elles abritent de nombreuses espèces. Elles jouent aussi naturellement bien d'autres rôles : régulation des débits des rivières, dépollution des eaux, réservoirs naturels d'eau... Elles sont le support de nombreuses activités humaines comme l'agriculture et le tourisme.

Ces espaces précieux sont aussi très fragiles et menacés par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, ou encore les plantes invasives.

En 30 ans, en France, la moitié a disparu en raison des activités humaines. Et même si la vitesse de dégradation s'est ralentie, le phénomène continue. Leur sauvegarde est donc essentielle!

Préserver ces espaces sur ses parcelles c'est contribuer à préserver la ressource en eau et la biodiversité de notre territoire.



Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide Zones Humides sur www.rivières-usses.com.











Accueillir la biodiversité dans nos jardins!



Pour offrir un abri naturel à la faune aquatique et aux autres insectes, la création d'une mare est une astuce simple. C'est aussi un point d'eau pour les oiseaux ou hérissons qui passent dans votre jardin!

Alors réunissez une bâche, un grillage à mailles fines, du sable fin, du géotextile et un mélange d'argile et de terre, et c'est parti!

- → Pour une mare de 3 m², la profondeur doit se situer entre 70 et 80 cm;
- Pour 6 à 7 m2, 1 m de profondeur suffit

- Nettoyez le fond de la future mare : retirez les cailloux coupants et les racines d'arbres, et tassez le sol.
- 2 Imperméabilisez le sol : installez le grillage fin, puis étalez une fine couche de sable (5 à 10 cm). Pour une protection plus solide, vous pouvez installer un géotextile.
- 5 Installez la bâche : de préférence par temps chaud et ensoleillé pour qu'elle soit souple.
- Recouvrez la bâche du mélange d'argile et de terre pauvre, puis de sable fin et de gravillons.

Pour le remplissage de votre mare : attendez la pluie !

+ D'INFOS sur : www.fcpn.org → créer une mare









Adapter mes pratiques dans mon jardin



www.frapna-zeropesticide.fr

Nous sommes parfois obligés de désherber et de protéger nos plantations!

Voici quelques techniques alternatives à la lutte chimique :

- Versez de l'eau de cuisson bouillante sur les jeunes pousses des plantes indésirables de vos allées
- Pour repousser les rongeurs, plantez de la menthe poivrée et pour éloigner les limaces, formez une barrière de cendre autour de vos plantes sensibles
- Utilisez binette, sarcloir ou couteau pour arracher les indésirables jusqu'à la racine. L'huile de coude est un désherbant redoutable!





- Économisez du temps et de l'argent : tondre la pelouse à 5 cm de hauteur limite la repousse des pissenlits et évite les maladies
- Tous aux abris! Utilisez un paillage (paille coupée ou hachée, écorces de pin, tontes de gazon) organique pour limiter la repousse des mauvaises herbes en leur empêchant l'accès à la lumière
- Invitez les insectes auxiliaires (les insectes auxiliaires (coccinelles, abeilles, bourdons...) pollinisent les fleurs pour en faire des fruits ou des légumes, décomposent la matière et attaquent les nuisibles) dans vos jardins en plantant des bleuets et des coquelicots aux pieds de vos arbres et de vos murs.

44)







Les classes d'eau, qu'est-ce que c'est?



Depuis 2018, le Syndicat de Rivières propose de sensibiliser les écoliers du bassin-versant à la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette formation d'une semaine doit amener les élèves à comprendre notre environnement local : d'où vient l'eau que nous buvons ?

À quoi servent les zones humides ? Pourquoi la vitesse de l'eau d'une rivière change ? Pourquoi notre territoire manque d'eau ?

Les Classes d'Eau sont divisées en trois parties :

- Un temps d'apprentissage : sous forme de présentations, d'expériences et de visites de terrain, pour découvrir le thème d'étude sur le territoire.
- Une création collective : chaque élève produit un support (vidéo, journal, poésie...). La forme est libre tant qu'elle témoigne d'une approche active des élèves dans leur environnement.

◆ Une séance de « clôture » du travail des élèves, avec des personnes extérieures (parents, élus, journalistes...). Chaque élève reçoit ensuite un diplôme.

Une mallette, ainsi qu'un livret de bord, sont mis à disposition des enseignants afin de les guider dans l'organisation des séances. Les écoles peuvent choisir une animation proposée par une association partenaire pour la somme de 500 €, dont 350 € sont pris en charge par le Syr'Usses. Ce n'est toutefois pas une obligation!

Les livrets Classe d'Eau sont en accès libre sur le site du Syr'Usses : www.rivieres-usses.com.

Les thèmes abordés sont :

- le manque d'eau
- la biodiversité
- le fonctionnement de la rivière
- la qualité des eaux.





Charpente Couverture Zinguerie Ossature Bois











Tél. 04 50 56 18 36 ZA de Maboez 01420 CORBONOD Le lois avance



Conventionné organismes d'assurances maladie

Alliance Taxis, Damien GOUDARD et son équipe

Véhicules de 1 à 9 places selon vos besoins

Gares

Aéroports

Transports de malades assís

Damien Goudard



ALLIANCE TAXIS

732 chemin de Bellevue 01350 ANGLEFORT

Autorisations de stationnements

La Balme de Sillingy N°2 / Vallières N°1 / Frangy N°1 Sevssel N°1



SERRURERIE DES USSES

BOEHM Yohann

06 31 75 06 76

CONTRUCTION MÉTALLIQUE GARDES CORPS - ESCALIER - PORTAILS



yohann.boehm@orange.fr
ZA du Pont Rouge - 74910 USINENS